



**Mairie de Gignac**  
**LOCATION DU FOYER COMMUNAL**  
**AUX PARTICULIERS**  
**OU AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURS A LA COMMUNE**

**Responsable de la gestion du foyer : Mme Sylvie CARDOSO**

**Entre : La commune de Gignac représentée par Monsieur le Maire Marcel Eugène LABROUE**  
**Et**

---

---

---

**DATE DE MISE A DISPOSITION :**

**ENGAGEMENT :**

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés dans cette convention, à les nettoyer et à les remettre en état après usage, ainsi que tout meuble et accessoires mis à disposition.

**ETAT DES LIEUX :**

L'organisateur reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés. Un second état des lieux sera effectué à la fin de la location.

**CAPACITE D'ACCUEIL :**

Le nombre de places assises est limité à 222 places.

Pour une manifestation à laquelle le public assiste sans disposer de sièges, la capacité d'accueil du public déterminée par l'article L3 du règlement de sécurité est calculée sur la base de 3 personnes par mètre carré. La capacité d'accueil dans cette configuration serait donc ramenée à 666 personnes en simultanée

**MESURE DE SECURITE :**

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. L'organisateur reconnaît avoir constaté l'emplacement des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

**ASSURANCE :**

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux au cours de leur utilisation. Cette police portant le n° \_\_\_\_\_ a été souscrite le \_\_\_\_\_ auprès de \_\_\_\_\_

**RESPONSABILITE :**

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

**ARRHES et CAUTION : arrhes (25 % du montant de la location) et 250 € de caution vous sont demandés.**

**Les arrhes qui correspondent à 25 % du prix de la location ne vous seront pas remboursées en cas d'annulation de la réservation.**

**La caution de 250 € correspond aux frais suivants :**

- Nettoyage complet des locaux (salle, cuisines, toilettes, etc.) ainsi que la vaisselle:
- Dégradation du matériel : en cas de dégradation la totalité des réparations vous sera facturée.

**Le chèque de caution ne sera rendu qu'à la condition que le matériel emprunté soit complet, la salle propre et qu'il n'y ait aucune dégradation observée.**



# Mairie de Gignac

## LOCATION DU FOYER COMMUNAL AUX PARTICULIERS OU AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURS A LA COMMUNE

### COUT DE LA LOCATION :

#### Location de la salle :

Pour les personnes et associations extérieures à la commune :

- salle seule : 300 € .....
- salle avec cuisine : 400 € .....

#### Utilisation de l'équipement :

- **Vaisselle** : nombre de lot de 20 couverts ..... x 10 € = .....
- **Forfait lave vaisselle : oui / non** 20 € .....
- **Forfait chauffage ou climatisation** 30 € .....30.00€.....

Coût global de la réservation : .....

### QUELQUES REGLES D'UTILISATION :

Merci de veiller à l'application des règles suivantes

- il est interdit de fumer dans la salle
- veuillez à ne pas condamner l'accès au placard incendie
- veuillez à ne pas jouer avec un ballon dans la salle.
- dans la mesure du possible évitez de stocker des aliments dans les chambres froides de la salle trop tôt. Idéalement la veille de la location. **La mairie ne peut en aucun cas être tenue responsable des vols éventuels qui auraient lieu.** Pensez à vider et nettoyer toutes les chambres froides après la location.
- La salle des fêtes vous est mise à disposition en état de marche et propre. Merci de la rendre dans ce même état y compris les toilettes. Des balais, serpillières et produits d'entretien sont à votre disposition.
- En quittant les locaux, vérifiez que les lumières soient éteintes partout et le chauffage baissé à 17° l'hiver.
- Veuillez à remettre en place les conteneurs poubelles au fond de la place de parking.
- Si vous observez un dysfonctionnement, merci de le signaler.

Je soussigné, .....agissant en qualité de .....  
.....déclare avoir pris connaissance des conditions de location et les accepter.

Fait à Gignac le .....

**Le Maire ou**  
**Le Responsable de la Salle**

**L'organisateur**